

Motion des directeurs et directrices des écoles publiques de Haute-Loire réunis avec le SNUDI-FO 43
Le Mardi 5 Mai 2020

Le protocole sanitaire de réouverture des écoles est inapplicable.

Nous ne voulons pas porter la responsabilité de son impossible mise en œuvre.

Nous exigeons le report de la date de réouverture des écoles tant que les conditions sanitaires ne sont pas réunies.

Nous, les 40 directeurs et directrices des écoles publiques de Haute Loire, réunis le mardi 5 mai en visio, estimons que le protocole ministériel de réouverture des écoles n'est pas applicable. Les gestes barrières et les distances de sécurité ne peuvent pas être respectés dans les classes, en récréation, à la cantine, à l'entrée de l'école, dans les transports scolaires... :

- Comment faire respecter les gestes barrières à des enfants, en maternelle notamment ?
- Comment éviter que les enfants touchent des objets et se les transmettent ?
- Comment éviter la propagation du COVID 19 avec le déplacement de certains collègues dans les écoles (postes fractionnés, RASED, remplaçants) ?
- Comment organiser l'entrée et la sortie des écoles, où vont parfois se presser plusieurs centaines d'élèves et de parents alors que les rassemblements de plus de 10 personnes sont interdits ?
- Comment la désinfection des écoles, des sanitaires peut elle-êtr e faites ?
- Comment sélectionner les élèves qui seront accueillis ?
- Quelle sera la responsabilité des personnels, en particulier des directeurs, en cas de non-respect du protocole, en cas de contamination au sein de l'école ?
- Pour assurer la sécurité des enfants et des personnels le port du masque est indispensable, or chacun s'accorde à dire que son port est impossible dans les écoles, comment nous protéger et protéger les élèves ?

Nous avons été destinataires d'un modèle de lettre aux parents élaboré par les services de l'Inspection Académique qui rajoute à la confusion, à l'incompréhension et à la colère. Nous refusons de signer cette lettre et de l'adresser aux parents d'élèves.

Toute l'organisation est renvoyée sur le dos des directeurs et directrices qui doivent prendre acte des décisions des mairies sur le fonctionnement de l'école. Ainsi, au prétexte de la crise sanitaire, le gouvernement organise le transfert des responsabilités de l'administration de l'Education Nationale aux collectivités territoriales. Nous, directeurs et directrices, refusons de devenir les exécutants des mairies. En ce sens, nous refusons le statut de directeur d'école que le Ministre tente de remettre à l'ordre du jour. Le statut de directeur ne nous protégera pas ! Au contraire, il nous placera en première ligne.

Par ailleurs, de l'accueil échelonné des groupes d'élèves, au lavage des mains plusieurs fois par jour, en passant par la surveillance permanente des élèves pour tenter de faire respecter les gestes barrières, comment avoir le temps de faire la moindre activité d'enseignement ? Nous refusons de transformer l'école en garderie, pire en système semi-carcéral. Ce que nous demande de faire le ministère n'a rien à voir avec nos missions. Nous voulons enseigner ! Le protocole sanitaire ne nous le permettra pas.

Nous rappelons nos préalables à la reprise d'activité :

- Le dépistage systématique des élèves et des personnels et des équipements de protections réglementaires (masque FFP2, gants, gel,...)
- La prise de température de tous les élèves avant qu'ils soient accueillis dans les écoles
- Le retrait du protocole sanitaire d'ouverture des écoles et établissements inapplicable

Nous invitons les collègues à se réunir dans leurs écoles et à élaborer une liste de tout ce qui est inapplicable sur leur lieu de travail au regard des consignes inscrites dans le protocole et à saisir les représentants des personnels au CHSCT.

Nous appelons tous les personnels travaillant dans les écoles (enseignants, AESH, ATSEM, Cantinière, ...), les parents d'élève, les élus à participer aux réunions en visio prévues Jeudi et Vendredi avec l'Union Départementale FO, les syndicats FO de l'enseignement et des territoriaux.

Le Ministre Blanquer, ainsi que le Président de la République ont assuré à plusieurs reprises que « *si une école ne peut respecter les consignes sanitaires prévues dans le protocole, l'école n'ouvrira pas* ». Le président a déclaré aujourd'hui « *qu'il ne fera prendre aucun risque aux enseignants* ». **Les directeurs réunis avec le SNUDI-FO 43 considèrent donc que les personnels sont fondés à refuser d'accueillir les élèves le 12 mai et les jours suivants temps que les préconisations sanitaires (tests, masques FFP2, ...) ne seront pas mises en pratique. Ils soutiennent les personnels qui décideront de ne pas se rendre dans leurs écoles afin de protéger leur santé et celle de leur proche.**

Voté à l'unanimité